

PHI 8630/PHI 922E

LA THÉORIE DE LA RECONNAISSANCE ET SON HISTOIRE

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Dario Perinetti
Local	W-5450
Courriel	perinetti.dario@uqam.ca

CONTENU DU COURS

Il suffit d'évoquer les luttes féministes et les mouvements de réaffirmation des minorités opprimées, racialisées, colonisées ou marginalisées et l'expression « demande de reconnaissance » vient vite à l'esprit. Les théories de la reconnaissance tentent de donner une expression théorique à ces demandes. Les figures de proue de cette mouvance théorique, Charles Taylor, Axel Honneth, Paul Ricoeur ou Nancy Fraser, partagent trois idées centrales. La première est que les relations intersubjectives de reconnaissance (affectives, sociales, juridiques, éthiques et politiques) dans lesquelles les individus (ou des groupes) se placent sont au fondement de leur agentivité. La deuxième est qu'un manque ou un déni de reconnaissance constitue une forme de tort ou injustice affectant négativement l'intégrité psychologique, morale et sociale des sujets concernés. La troisième idée est que les théories contemporaines de la reconnaissance s'inspirent des idées de deux philosophes de l'idéalisme allemand : Fichte et surtout Hegel.

Or, au moment d'articuler ces trois idées centrales, on retrouve un manque de clarté important qui nuit à la compréhension de ce projet théorique et explique, du moins partiellement, les importants désaccords qui existent autour de a) l'interprétation des idées séminales de Fichte et Hegel, b) la notion même de reconnaissance, c) la nature des rapports recognitifs, ainsi que c) la visée et la portée explicative d'une théorie de la reconnaissance. De ce fait, l'expression « théorie de la reconnaissance » désigne aujourd'hui des tentatives d'explication étroitement liées, mais qui ne représentent pas moins des entreprises fort différentes. Pour certains, une théorie de la reconnaissance doit se limiter à expliquer les mécanismes par lesquels certains droits que des individus ou des communautés devraient détenir leur sont reconnus ou refusés par d'autres individus, communautés ou institutions. Une telle théorie cherche également à expliquer les conséquences morales et politiques de la pleine reconnaissance ou de son déni. Pour d'autres, une théorie de la reconnaissance fait bien davantage ; elle explique comment les relations sociales de reconnaissance constituent ou rendent possible l'existence même de ces droits. D'autres encore considèrent la reconnaissance comme une relation éthique permettant d'expliquer et d'évaluer l'expérience morale. Finalement, d'autres, en particulier

Axel Honneth, considèrent qu'une théorie de la reconnaissance doit être à la fois une psychologie morale, une philosophie sociale et une théorie normative portant sur l'éthique et la justice.

Dans *La reconnaissance : Histoire européenne d'une idée* (2018, trad. française 2020), Honneth cherche à « reconstruire l'histoire moderne de l'idée de reconnaissance » (p. 15) dans l'espoir de contribuer aux tentatives récentes de clarification des idées directrices qui guident les projets théoriques centrés sur la reconnaissance.

Le séminaire suivra un parcours historique différent de celui emprunté par Honneth. L'hypothèse centrale sera que l'origine des théories de la reconnaissance est à trouver dans la confluence de deux débats centraux à la période moderne : le débat moderne sur le droit naturel et les fondements de la morale et le débat sur l'identité personnelle. Nous nous intéresserons ensuite à la théorie « classique » de la reconnaissance telle qu'elle se développe dans l'idéalisme allemand, chez Fichte et surtout chez Hegel. Nous aborderons ensuite certaines formulations contemporaines de la théorie de la reconnaissance, tout en examinant les critiques qu'elles ont suscitées. Pour conclure, nous aborderons certains problèmes auxquels la plupart de ces formulations théoriques sont confrontées, notamment en ce qui concerne les équivoques liées à l'usage du concept de reconnaissance.

Voici une liste non exhaustive des questions qui seront discutées dans le séminaire.

- 1) Que désigne-t-on par « reconnaissance » ? Un acte ? Une attitude ? Un processus ?
- 2) Le terme « reconnaissance » désigne-t-il des actes, attitudes ou processus d'ordre social, moral ou affectif ?
- 3) Quels sont les défis explicatifs d'une théorie de la reconnaissance ?
- 4) Dans quelle mesure la reconnaissance peut-elle être pensée comme étant *constitutive* de l'identité personnelle, des groupes ou des droits ?
- 5) Une théorie de la reconnaissance est-elle une théorie *descriptive* ou *normative* ?
- 7) Quelle est la relation entre reconnaissance et autonomie morale ?
- 8) Quelle est la relation entre reconnaissance et justice sociale ?
- 9) Quelle est la relation entre reconnaissance et bonheur ?

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours se déroulera sous la forme d'un séminaire de discussion. À chaque semaine, la lecture préalable des textes obligatoires est une condition pour la participation dans le séminaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation seront discutées à la première semaine du cours.

Barème de notation

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 - 100	Excellent
A	4.0	85 - 89	
A-	3.7	80 - 84	
B+	3.3	77 - 79	Très bien
B	3.0	73 - 76	

B-	2.7	70 - 72	
C+	2.3	65 - 69	
C	2.0	60 - 64	
C-	1.7	57 - 59	Bien
D+	1.3	54 - 56	
D	1.0	50 - 53	Passable
E	0.0	moins de 50	Échec

Communication des résultats

Même si certaines notes paraîtront dans Moodle, les résultats officiels des évaluations doivent être consultés dans le logiciel RÉSULTATS et non dans Moodle. La raison est que Moodle pondère les notes selon un barème différent de celui du département de philosophie.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

- Semaine 1 6 janvier. La théorie de la reconnaissance et son histoire.
- Semaine 2 13 janvier. Locke et l'identité personnelle.
- Lectures obligatoires:
 - John Locke, *An Essay concerning Human Understanding*, chapitre xxvii, « Of identity and diversity ».
 - Joseph Butler, « Of Personal Identity », in *The Analogy of Religion* (1736).
 - Berkeley, court extrait d'*Alciphron*.
- Semaine 3 20 janvier. **Reconnaissance, droit et moralité: Pufendorf et les *entia moralia*.**
- Lecture obligatoire: Sections des livres I et II du *Droit de la nature et des gens* (1672).
 - Lecture recommandée: Stephen Darwall, « Pufendorf on Morality, Sociability, and Moral Powers », *Journal of the History of Philosophy*, 2012, pp. 213-238.
- Semaine 4 27 janvier. **Touché ! : Les duels, et l'économie de l'estime sociale chez Samuel Pufendorf.**
- Lecture obligatoire : *Droit de la nature et des gens* (1672), livre VIII, chapitre IV.
 - Lectures recommandées :
 - Saastamoinen, K. (2010), « Pufendorf on Natural Equality, Human Dignity, and Self-Esteem ».
 - Haara, H. et Saastamoinen, K. (2024, 2024/03/03). « Esteem and sociality in Pufendorf's natural law theory ».
- Semaine 5 3 février. **Hume: sympathie, passions et reconnaissance.**
- Lecture obligatoire: Extraits du livre II du *Treatise of Human Nature* (1739-40).
 - Lectures recommandées :

- Honneth, chapitre 3 de *La reconnaissance : histoire européenne d'une idée*.

- Semaine 6 10 février. **Fichte: reconnaissance, droit et intersubjectivité.**
- Lecture obligatoire: « Dédution du concept du droit » dans *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science* (1796-97).
 - Lectures recommandées :
 - Darwall « Dignity and the second person: variations on Fichteian themes », chapitre 10 de *The second Person standpoint*.
 - Honneth, « La nécessité transcendantale de l'intersubjectivité » dans *Ce que social veut dire I*.
- Semaine 7 17 février. **Hegel : Désir et reconnaissance.**
- Lectures obligatoires : chapitre iv de la *Phénoménologie de l'esprit* (1807), pp. 191-200 (trad. Bourgeois).
 - Lectures recommandées :
 - Chapitre 1 de Robert Pippin *Hegel on Self-consciousness*.
 - Honneth "Du désir à la reconnaissance", dans *Ce que social veut dire I*.
- Semaine 8 24 février. **Touché ! (2) : Hegel, domination et servitude.**
- Lectures obligatoires:
 - Chapitre iv de la *Phénoménologie*, pp. 201-211 (trad. Bourgeois).
 - Lectures recommandées :
 - Chapitre 1 de E. Renault, *Reconnaissance, conflit, domination*.
 - Chapitre 2 de Robert Pippin *Hegel on Self-consciousness*.
- Semaine 9 3 mars. **Semaine de lecture**
- Semaine 10 10 mars. **Hegel : reconnaissance et éthicité (*Sittlichkeit*).**
- Lecture obligatoire: chapitre vi de la *Phénoménologie*, pp. 383-414 (trad. Bourgeois).
- Semaine 11 17 mars. **Hegel : Moralité, reconnaissance et autonomie.**
- Lecture obligatoire : Chapitre vi de la *Phénoménologie*, pp. 507-8 et 529-559 (trad. Bourgeois), pp. 499-500 et 522-552 (trad. Lefebvre).
 - Lectures recommandées : Pippin, « Hegelian sociality: cognitive status », chapitre 7 de *Hegel's Practical Philosophy*
- Semaine 12 24 mars. **Axel Honneth : La réification**
- Lecture obligatoire
 - Chapitres 3 et 4 de *La réification*.
 - Jonathan Lear, « The slippery middle » dans *Reification* (version anglaise).
 - Lecture recommandée:
 - Judith Butler « Taking Another's View: Ambivalent Implications » dans *Reification* (version anglaise).

- Semaine 13 31 mars. **Reconnaissance et justice: le débat entre Honneth et Nancy Fraser.**
- Lecture obligatoire:
 - « Penser la justice sociale: questions de théorie morale et de théorie de la société » (dans *Qu'est-ce que la justice sociale*).
 - Lectures recommandées:
 - Fraser, « Distorted beyond all Recognition: a Rejoinder to Axel Honneth » dans *Redistribution or Recognition?*
 - Honneth, « The point of Recognition: A rejoinder to the rejoinder » dans *Redistribution or Recognition?*
- Semaine 14 7 avril. **Reconnaissance, idéologie et colonialisme.**
- Lecture obligatoire : Coulthard « The Politics of Recognition in Colonial Contexts » chapitre 1 de *Red Skin, White Masks*
- Semaine 15 14 avril. Bilan et discussion.

Matériel obligatoire :

Hegel, G.W.F. (2006). *Phénoménologie de l'esprit*. Trad. de Bernard Bourgeois, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques ». Paris: Vrin.

Matériel recommandé :

Pour la lecture de Hegel, il est recommandé de consulter l'un de ces ouvrages conçus pour guider la lecture de la *Phénoménologie* :

- Bouton, C. et Renault, E. (dir.). (2022). *Lire la Phénoménologie de l'esprit de Hegel*. Lyon : ENS Éditions. <https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/1363106989>
- Siep, Ludwig (2014), *Hegel's Phenomenology of Spirit*. New York: Cambridge University Press. <https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/1050469611>
- Stern, Robert (2002), *Routledge Philosophy Guidebook to Hegel and the Phenomenology of Spirit*, London; New York, Routledge, coll. « Routledge philosophy guidebooks ». <https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/300347017>
- Hegel, Georg Wilhelm Friedrich (2018), *Hegel : The Phenomenology of Spirit*. Trad. anglaise M. J. Inwood. Oxford: Oxford University Press. Il s'agit d'une très bonne traduction (en anglais) de la *Phénoménologie*. Mais cette édition contient également un commentaire paragraphe par paragraphe de l'ensemble de l'ouvrage de Hegel. Ce commentaire peut s'avérer très utile pour vous aider à comprendre des passages particulièrement difficiles. <https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/8974616718>.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie
étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300 Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

INFO
SPHÈRE

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.ugam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.